DAF\_ 2025\_000856

Marché public de services

Acte d’Engagement

Passé selon la procédure d’appel d’offres ouvert en application de l’article R.2124-2-1° du code de la commande publique.

Accord-cadre à bons de commande selon les articles R2162-1 à -6 et R.2162-13 et -14 du code précité.

|  |  |
| --- | --- |
| Service d’infrastructure de la défense Sud-Est  BP 97423  69347 LYON Cedex 07  SIRET 13000190200274 | |
| Personne publique habilitée par arrêté l’arrêté du 22 juin 2005 modifié portant désignation des personnes n’appartenant pas à l’administration centrale signataires des marchés publics et accords-cadres du ministère de la défense | Monsieur le directeur du Service d’Infrastructure de la Défense Sud-Est |
| Représentant du pouvoir adjudicateur | Monsieur le directeur du Service d’Infrastructure de la Défense Sud-Est |
| Service en charge de l’exécution des prestations | USID de Grenoble |
| Représentant du service en charge de l’exécution des prestations | Monsieur Régis DESMONCEAUX  Téléphone fixe : 04.76.76.20.94  Téléphone portable : 06.09.79.40.62  Mail : [regis.desmonceaux@intradef.gouv.fr](mailto:regis.desmonceaux@intradef.gouv.fr) |
| Ordonnateur | Monsieur le directeur du Service d’Infrastructure de la Défense Sud-Est |
| Comptable public assignataire des paiements | Direction Départementale  des Finances Publiques des Landes  BP 20 175  40 003 MONT DE MARSAN CEDEX |
| Correspondant PME-PMI | Madame la chef du bureau exécution de la dépense  04.37.27.23.20 |

Objet de l’accord-cadre :

Maintenance préventive et corrective des installations anti-intrusion, contrôle d’accès, interphonie et vidéosurveillance de la base de défense de Grenoble – Annecy – Chambéry – Gap - Saint-Christol

Département(s) concerné(s) : ISERE (38)

CONTRAT SENSIBLE

# Déclaration du titulaire

**Je, soussigné**,

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à :

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET [[1]](#footnote-1):

Représentée par :

Nom :

Qualité [[2]](#footnote-2) :

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[3]](#footnote-3) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom :

Adresse :

Ayant pour numéro d’identification SIRET :

Mail :

PME :  Oui  Non

OU

**Le groupement d’entrepreneurs**  solidaire *ou*  conjoints[[4]](#footnote-4), ci-après dénommé « le titulaire » :

**1ère entreprise co-traitante, mandataire du groupement :**

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à :

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[5]](#footnote-5):

Représentée par :

Nom :

Qualité[[6]](#footnote-6):

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[7]](#footnote-7) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom :

Adresse :

Ayant pour numéro d’identification SIRET :

Mail :

PME :  Oui  Non

En cas de groupement conjoint, le mandataire déclare être solidaire de tous les membres du groupement.

**2ème entreprise co‑traitante**[[8]](#footnote-8) :

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à :

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[9]](#footnote-9):

Représentée par :

Nom :

Qualité[[10]](#footnote-10) :

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[11]](#footnote-11) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom :

Adresse :

Ayant pour numéro d’identification SIRET :

Mail :

PME :  Oui  Non

**Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :**

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation des membres  du groupement conjoint | Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint | |
| **Nature de la prestation** | **Montant** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les pièces prévues aux articles R.2143-11 et -12 du code de la commande publique.

**Le titulaire :**

- **déclare :** bénéficier d'une assurance garantissant sa responsabilité à l’égard du maître d’ouvrage, du représentant du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d’accidents ou de dommages, causés par l’exécution des prestations ainsi que d’une assurance de garantie décennale.

- **s’engage :** sans réserve conformément aux documents cités précédemment à exécuter les prestations dans les conditions du présent contrat. Toutefois l’offre présentée ne me lie que si elle m’est notifiée dans un délai de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres ;

-  **envisage** *ou*  **n’envisage pas** de sous-traiter une partie des prestations[[12]](#footnote-12) .

**Avance :**

Conformément à l’article R.2191-7 du code de la commande publique, une avance est versée, par période de validité de l’accord-cadre, en une seule fois, au titulaire (sauf refus de ce dernier ci-après) si le montant minimum par période définie à l’article 2.1 du présent acte d’engagement est supérieur à 50 000 € HT.

Le montant de l’avance est fixé à 20% du montant minimum de l’accord-cadre ou à 30% du montant minimum précité si le titulaire est une PME au sens de l’article R. 2151-13 du code de la commande publique.

Dans le cas où le montant minimum par période est inférieur aux seuils précités, aucune avance n’est versée.

L’avance n’est due au titulaire du marché que sur la part du marché qui ne fait pas l’objet de sous-traitance.

Le remboursement de l’avance est effectué dans les conditions prévues à l’article R. 2191-19 du code de la commande publique.

Le titulaire accepte  ou refuse  de percevoir cette avance (cocher la case correspondante)

Dans le cas où le titulaire ne s’est pas prononcé ci-dessus, l’avance sera considérée comme refusée.

**En cas d’acceptation de l’avance, elle est versée dans un délai de 30 jours à compter de la date de la notification de l’accord-cadre au titulaire, ou en cas de reconduction, à compter de la date anniversaire de la notification de l’accord-cadre.**

# Offre de prix

## Établissement des prix

Les prix sont établis sur la base des prix unitaires du bordereau (BPU) transmis par le titulaire en annexe de l’acte d’engagement.

Le représentant du pouvoir adjudicateur s’engage à confier au titulaire l’exécution des prestations au titre du présent accord-cadre jusqu’à concurrence d’un montant annuel minimal :

* pour la première année, de  H.T. soit T.T.C.
* et pour les années suivantes, de H.T. soit T.T.C.

En contrepartie, l’entrepreneur s’engage à honorer les commandes au titre du présent accord-cadre jusqu’à concurrence d’un montant annuel maximal de H.T.

soit T.T.C.

Où :

* Le montant minimum de l’accord-cadre est initialement défini ainsi :

|  |  |
| --- | --- |
| 1ère année | M min annuel 1= PUF1 + 3/4 × PUF2Annuel |
| Années suivantes | M min annuel 2-4 = PUF2Annuel |

* Le montant maximum est initialement défini ainsi :

M max annuel = 5 × PUF2Annuel

avec

* PUF1 correspond au montant de la phase de démarrage (prix unitaire F1)
* PUF2Annuel correspond au montant du prix unitaire de la prestation annualisée d'exploitation et de maintenance préventive et corrective (prix unitaire F2)

## Variation des prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 4.2 du CCAP.

# Sous-traitance

La nature et le montant des prestations sous traitées seront précisés par actes spéciaux, conformément aux dispositions des articles R.2193-1 et suivants du code de la commande publique.

# Responsable physique du titulaire pour le marché

Le responsable de l’accord-cadre (cf 9.3.1 du C.C.A.P.), seule personne agréée pour assurer, en particulier, le suivi de la bonne exécution des prestations et participer aux réunions est :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| M – Mme[[13]](#footnote-13) (Nom Prénom) | |  | | |
| N° téléphone : |  | | N° mobile : |  |
| Adresse électronique : | |  | | |

Le changement de responsable physique en cours d'exécution du contrat est soumis à l'agrément préalable de la personne publique.

En cas d’absence du responsable de l’accord-cadre, sa suppléance est assurée par :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| M – Mme[[14]](#footnote-14) (Nom Prénom) | |  | | |
| N° téléphone : |  | | N° mobile : |  |
| Adresse électronique : | |  | | |

# Durée du marché et délais

La durée et les délais du marché sont spécifiés à l’article 1.5. du CCAP.

# Paiements

Les modalités du règlement des comptes de l’accord-cadre sont spécifiées à l’article 4.1.3 du CCAP.

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du/des compte(s) ouvert(s) conformément au(x) RIB au format IBAN joint(s) à l’offre.

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux.

# Délai de validité des offres

L'offre ainsi présentée ne lie l’entrepreneur que si le marché lui est attribué dans un **délai de 6 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par l’avis d’appel public à la concurrence.

La notification du marché pouvant intervenir à une date ultérieure, au-delà du délai de 6 mois précisé ci-dessus.

|  |
| --- |
| Fait en 1 seul original *(signature et cachet de l’entrepreneur dûment habilité)*  *Porter la mention manuscrite Lu et approuvé*  A le |
| Visa du contrôleur budgétaire et comptable du ministère des armées |

Signature de l’autorité habilitée à engager le pouvoir adjudicateur

|  |
| --- |
| **Acceptation de l’offre** |
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement  A ………………………………….. , le ……………………………………………….  Le représentant du pouvoir adjudicateur |
| **Date d’effet du marché** |
| Reçu notification du marché le :  L’entrepreneur :  A défaut de signature ci-dessus d’une copie originale remise à l’entrepreneur, la date de notification est celle figurant sur l’accusé de réception postale joint au présent contrat. |

1. - Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-1)
2. - La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-2)
3. - Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations. [↑](#footnote-ref-3)
4. - Le candidat indique la forme du groupement en cochant la case correspondante. [↑](#footnote-ref-4)
5. - Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-5)
6. - La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-6)
7. - Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations. [↑](#footnote-ref-7)
8. - En cas de groupement composé de plus de deux co-traitants, l’identification exacte des autres co-traitants doit être annexée au présent accord. [↑](#footnote-ref-8)
9. - Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-9)
10. - La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-10)
11. - Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cocher la case correspondante [↑](#footnote-ref-12)
13. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-13)
14. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-14)